



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT 1247

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par la soussignée, greffière de la Ville :

QUE le règlement 1247 décrétant un emprunt de 2 475 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction du prolongement des infrastructures municipales de la rue de Douvaine, a reçu les approbations suivantes :

- ❑ du conseil municipal de la Ville de Candiac, le 5 juillet 2010;
- ❑ des personnes habiles à voter, le 2 août 2010;
- ❑ du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le 27 août 2010.

QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 31 août 2010.

Carole Lemaire
Greffière et directrice
Service du greffe